



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme. FRAY Monique et Mme. OUZEBIHA Arlette

Procurations : Mme. FRAY Monique a donné procuration M. PAUL André et Mme. OUZEBIHA Arlette à Mme MAIGRON Agnès.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2023 - 036 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'usera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- Monsieur Reginald DELEERSNIJDER, domicilié à DENDERMONDE (Belgique), par Maître Florian MASSENET, notaire à Villeneuve de Berg, de la parcelle cadastrée D 66, d'une contenance totale de 50 m², au N°10 de la rue Jean Louis Soulavie, appartenant à Madame Marie-France TREUVEY, domiciliée 1506 avenue de Beaucaire 07500 GUILHERAND-GRANGES.
- Monsieur Christian COURT et Madame Mireille BOISSIN, domiciliés 39 rue du Parc à BRON 69 500, par Maître Clarisse CAUVIN-COCATRE, notaire à Largentière, de la parcelle cadastrée B 1922, d'une contenance totale de 447 m², au quartier le Bédéret, appartenant à Mesdames Régina et Caroline ARIFON, domiciliées 210 route du mas du bosc 07110 LARGENTIERE.
- Monsieur Alain LAPIERE, domicilié le Célas à Largentière 07110, par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire à Joyeuse, de la parcelle cadastrée B 2688, d'une contenance totale de 98 m², au quartier le Célas, appartenant à Monsieur GUABELLO Patrick, domicilié 212 A, Impasse le Cros 07110 LARGENTIERE.
- Monsieur Philippe LEMAITRE, domicilié 156 chemin des Guignons de Vézias à GROSPIERRES 07120, par Maître Vincent DAIRE, notaire à Sommières 30251, des parcelles cadastrées D 22, 23 et 24, d'une contenance totale de 155 m², au quartier du Barry, appartenant à Monsieur Boris VENDRAN, domicilié 195 route de Fontmarie 34160 CASTRIES.

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 17
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 13 Juin 2023,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.